

**COMITE DEPARTEMENTAL  
DE TIR à L'ARC du GARD  
Règlements Challenges  
POUSSINS**

**Octobre 2018**

# Challenge Départemental

## POUSSINS

### NOMBRE D'ÉPREUVES :

Ce challenge se déroulera sur trois épreuves :

- N°1 en janvier → en salle
- N°2 en mars → en salle
- N°3 en mai / juin → en extérieur

Ce challenge est réservé aux jeunes de la catégorie d'âge POUSSINS définie par la F.F.T.A.

### DEFINITION DES ÉPREUVES :

L'épreuve s'effectue sur une série de 10 volées de 3 flèches à 10 m sur des blasons de diamètre 80 cm ou 60 cm en fonction des niveaux.

### DEFINITION DES NIVEAUX :

Il existe trois niveaux en fonction de l'âge :

- **POUSSINS 8 :** 8 ans
- **POUSSINS 9 :** 9 ans
- **POUSSINS 10 :** 10 ans

Un poussin ayant fait un sur classement en catégorie benjamins ne pourra pas participer au challenge poussins. Il peut participer au challenge départemental en catégorie benjamins.

Les arcs à poulies ne sont pas autorisés pour ces catégories.

Les garçons et les filles sont classés ensemble.

Nota : les enfants qui participeront aux compétitions officielles en catégorie Poussins, seront classés en niveau « Poussins 3 », quel que soit leur âge.

## **DISTANCE ET TAILLE DES BLASONS PAR CATEGORIE :**

<b><u>NIVEAUX</u></b>	<b>DISTANCE</b>	<b>DIAM. BLASON</b>
Poussins 8	10 m	80 cm
Poussins 9	10 m	80 cm
Poussins 10	10 m	60 cm

## **TEMPS DE TIR :**

Le temps de tir est chronométré : 2 minutes par volée.

## **ECHAUFFEMENT :**

Avant la série comptée, deux volées d'essai sont accordées aux jeunes.

[2 minutes par volée / nombre de flèches illimité]

## **VALEUR DES POINTS :**

La valeur des flèches correspond au tir officiel sur cible anglaise soit de 1 à 10 selon la zone touchée.

Le cordon compte à l'avantage.

Les impacts sont cochés afin de déterminer la valeur des flèches en cas de refus.

## **CLASSEMENT INDIVIDUEL :**

Le classement se fait à l'issue des 10 volées dans les trois catégories.

En cas d'égalité, le nombre de flèches en 10 puis 9 départage les ex-æquo.

En cas d'égalité après ce départage, on effectue un tirage au sort.

## **CLASSEMENT PAR EQUIPE :**

Un classement par équipe s'effectue à la fin de chaque compétition en prenant les trois premiers scores du club, quel que soit le niveau.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées au plus haut score.

Le classement provisoire ou final du Challenge Départemental Poussins se fait

En additionnant les points attribués en fonction des places des épreuves précédentes.

En cas d'égalité au classement général provisoire ou final, les équipes

Sont départagées au nombre de victoires puis seconde place etc.....

En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées au plus haut score lors de l'épreuve en extérieur puis en salle..

## **REPARTITION DES ARCHERS SUR LES CIBLES :**

En fonction des structures des organisateurs :

- 4 archers par cible = rythme AB / CD
- 6 archers par cible = rythme ABC / DEF

Dans tous les cas, on limite le déroulement des tirs à deux vagues.

## **REPARTITION DES MARQUEURS :**

Si le nombre de marqueurs est suffisant, on effectue une marque et une contremarque soit deux adultes par cible. Dans ce cas, un marqueur maximum par cible peut être licencié du même club ou parent de l'un des enfants de la cible.

Si le nombre de marqueurs n'est pas suffisant, on aura un marqueur par cible.

Dans ce cas, le marqueur n'est en aucun cas licencié dans le même club ou parent d'un des enfants de la cible.

## **ROLE DES MARQUEURS :**

Les marqueurs doivent veiller au bon déroulement de la compétition des jeunes :

- Ils tiennent les comptes de la feuille de marque.
- Ils cochent les impacts en cible avant le retrait des flèches.
- Ils veillent à la sécurité des jeunes :
  - En les faisant reculer après le tir de leur dernière flèche.
  - En arrêtant les jeunes à la ligne de sécurité pour le retrait des flèches.
  - En retirant les flèches à la place des jeunes.
- Ils signalent à l'arbitre et au responsable du club de l'archer concerné
  - un problème de matériel.
  - En cas de gros problème de comportement d'un jeune, ils le signalent à l'arbitre et au responsable de club de l'archer concerné.